



Droit des grands parents et fille enceinte

Par Visiteur

Bonjour voila je suis mamie d un petit de quatre ans et maman d une jeune femme de 25 ans qui est sa mere et malade psychiatrique .

ma fille s est retrouvee enceinte a 21 ans et seule abandonnee par le pere du petit

nous l avons prise chez nous avec son enfant et nous l avons aider a affronter la situation au debut ma fille etait depressive elle negligeaait son fils on est dit c est passager elle va se ressaisir on va l aider nous avons agrandi notre maison et les avons installer a l etage .

la sante de ma fille s est degrade nous avons fait plusieurs hdt apres tentatives de suicide et crises nous avons fini a l hopital psychiatrique avec une prise en charge non adapte car comme majeur tenait en compte que ma fille et non la famille dans la globalite et surtout ne prenait pas en compte qu elle avait un petit donc elle s occupait pas !

nous n avons jamais cesser de demander de l aide pour nous et notre petit fils

il y a eu expertise psy pour ma fille et on a decouvert qu elle est psychotique et souffre de troubles de la personnalite mais pour moi ce n est pas tout je pense que ma fille souffre d une carence narcissique et qu elle est abandonnique pour l instant seule l expertise peut le dire mais personne n y a acces si ce n est le juge que nous avons saisi afin d expliquer nos difficultes et demander d etre tiers digne de confiance pour le petit

nous faisons l objet d une investigation qui pour l instant comprend ce qu a ete notre vie avec une malade psy et la difficulte de la situation

mon petit fils est en souffrance malgre tous nos efforts a le proteger mais je n arrive pas a faire comprendre que ma fille est toxique pour son fils!

aujourd'hui comme il m a fallu tout gerer et tout provoquer on pense que j ai une mauvaise influence sur ma fille et surtout sur le petit et on veut le placer en pouponniere alors que ca fait 4 ans que je l eleve !

et on ne comprend pas tres bien quel role je joue ! si je vole mon petit fils si je demolie l image de la mere aux yeux de mon petit fils !

mais c est un grand n importe quoi je n ai jamais eu de cesse que d aider ma fille et son petit ma fille pour qu elle est une meilleure prise en charge et mon petit fils car ma fille etait incapable de s en occuper

elle a demander qu on conserve la garde du petit mais on ne l ecoute plus

veulent mettre l enfant en lieu neutre le temps de l invesitagation mais en meme temps j ai peur qu on ne me rende jamais mon petit fils.. je voudrais un avocat !

Par Visiteur

Bonjour Madame

Je comprends parfaitement votre situation mais vous devez vous adresser à un avocat.

Dans quelle ville résidez vous?

Cordialement

Par Visiteur

Je reside dans l ain

je sais que c est a un avocat que je dois m adresser mais quel type d avocat et dois je le prendre en mon nom ou pour mon petit fils

Par Visiteur

Madame

Vous devez le prendre pour vous car votre petit fils dans l'immédiat n'en a pas besoin. L'avocat va vous aider à orienter votre demande auprès du juge pour enfants et éventuellement dans un second temps du juge des tutelles pour demander à être le tuteur légal de votre enfant.

Quelle est précisément votre ville?

Vous devez prendre un avocat en droit privé (civil ou pénal).

Cordialement

Par Visiteur

Meximieux

Par Visiteur

Bonjour Madame

Pour l'avocat:

Cordialement

Par Visiteur

Je vous remercie pour votre aide précieuse

Par Visiteur

Chère Madame

Merci à vous de nous avoir accordé votre confiance.

En espérant que tout se passe pour le mieux.

Bien cordialement